

# LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

## Journal Républicain



PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).  
Pour la Colonie.  
Un an.... 12 fr. 00. — Six mois.... 7 fr. 00  
Union Postale  
Un an.... 15 fr. 00. — Six mois.... 8 fr. 00

J.-B. GIRARDIN  
*Directeur-Gérant*  
Rue du Barachois

PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00  
Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

## A nos Collaborateurs

Tous nos remerciements, et certes les plus sincères, aux amis dont la collaboration nous a été si précieuse pour nous permettre avec nos faibles moyens de mener à un aussi beau résultat le programme que nous nous étions tracé.

Nous sommes heureux de le dire hautement, il n'y pas eu de défaillances, et, sans se connaître en s'ignorant même, la ligne de conduite de chacun a eu la même inspiration, la même impulsion afin d'atteindre au même but.

Encore une fois merci, satisfaits du résultat continuons ensemble l'œuvre si bien commencée du Réveil de St-Pierre sans nous laisser amoindrir par les machinations de nos adversaires d'où qu'elles viennent et quelles qu'elles soient.

LA RÉDACTION

## ACCORD ANGLO-FRANÇAIS

Par le dernier courrier est parvenu le texte officiel de l'accord anglo-français au sujet de la cession de nos droits sur le French Shore.

A la suite des commentaires de presse par télégraphe, nous savions déjà que notre déception était complète, la colonie a été sacrifiée à un intérêt diplomatique ayant ses petites et grandes compensations en Afrique.

Que par une entente dite cordiale, on soit sorti de cet imbroglio qu'était la question du French Shore, rien de mieux; mais c'était une raison de haute diplomatie d'en profiter pour enrayer la ruine de cette colonie et de notre industrie des grandes pêches.

Certes il faut en convenir, notre possession en usufruitier du French Shore était bien gâtrante et même bien vexatoire pour

Terre-Neuve qui souffrait de voir des étrangers posséder des droits exclusifs de pêche sur son propre territoire, plus légitimes que les siens propres qui avaient été usurpés soit par la ruse, soit par la violence.

Cette possession anormale n'était en somme que la conséquence des conditions de rétrocession de la plus grande partie de l'île de Terre-Neuve que nous possédions alors. Il faudrait se reporter à cette époque pour se convaincre que cette jouissance exclusive et privilégiée d'une partie du territoire côtier du rivage de Terre-Neuve n'avait rien d'excessif eu égard à la cession que la France venait de faire à l'Angleterre.

Depuis ces temps lointains, Terre-Neuve a pris une grande extension au point de vue commercial et de sa population, et par cela notre privilège d'usufruitier est devenu d'autant plus gênant et vexatoire pour l'autonomie de nos voisins : C'est une chose incontestable, mais qui ne viciait en rien l'intégrité de nos droits séculaires.

Que par suite d'un rapprochement de la France et de l'Angleterre, la diplomatie des deux pays ait voulu en profiter pour trancher cette question brûlante à l'aide de compensations lointaines, nous ne sommes pas compétent pour spécifier de quel côté les concessions consenties ont été plus avantageuses aux uns qu'aux autres; mais connaissant mieux qu'aucun diplomate le préjudice qui nous est causé, nous pouvons dire hautement que nos intérêts à la grande pêche et ceux de cette colonie ont été sacrifiés.

Rien en effet dans cet accord international ne vient compenser notre possession territoriale, se résument par l'occupation d'un rivage immense sur lequel nous avions un droit exclusif de pêche : c'est-à-dire l'exploitation de toutes les richesses que la mer possède en ces parages poissonneux. On peut même dire que nous ne sommes pas traités sur le pied d'égalité de la nation la plus favorisée, puisque notre droit de pêche au French-Shore et d'en fréquenter les ports est limité au 20 Octobre, tandis que les américains ont droit d'y pêcher en toutes saisons.

Depuis 1886, la colonie de Terre-Neuve avait établi un acte de représailles à notre endroit dans le *Bait Bill* pour nous forcer à abandonner plus vite nos priviléges sur le French-Shore. Cet acte du parlement de Terre-Neuve, il faut bien le dire constitue un acte d'hostilité, une sorte de blocus, puisqu'il interdit aux sujets terre-neuviens l'exportation à Saint-Pierre des différentes boîtes (hareng, capelan et encornets) qui

était la source des relations commerciales des deux colonies.

De tels actes de représailles, dont souffre la population malheureuse de Terre-Neuve, ne devraient se produire qu'en temps de guerre; pourquoi après une entente dite cordiale, cette interdiction prohibitive et formelle de toutes relations commerciales est-elle maintenue ? . . . . .

Faudrait-il en conclure que l'accord ne s'est fait qu'entre la France et l'Angleterre et que dans l'ordre des choses les hostilités du blocus terre-neuviens existeront toujours à notre endroit dans un esprit de jalousie commerciale.

Pour des diplomates comme les nôtres, il était de leur premier devoir de faire disparaître cette cause de mésintelligence comme un obstacle à la reprise des relations commerciales des deux colonies d'autant plus préjudiciable à notre grande industrie de la pêche.

Cette abrogation du *Bait bill* s'imposait d'autant plus que nous français, nous venions de faire l'abandon de droits séculaires de beaucoup plus importants et plus considérables et qu'il est à regretter que l'égoïsme de Terre-Neuve ne cède sur aucun point.

Ces considérations d'ordre pratique ouvriront-elles les yeux de nos députés et de nos sénateurs au moment de la ratification, il est permis d'espérer que l'on s'apercevra enfin des effets désastreux de cet accord, démontrés aussi par les syndicats et les chambres de commerce des ports intéressés à une solution plus équitable d'une question vitale pour notre colonie.

N. B. — Si notre compétence diplomatique ne nous permet pas d'apprécier de quel côté on doit se prévaloir d'avoir recueilli tous les avantages, disons cependant, pour appuyer la justesse de nos réclamations, que si nous avons été consternés de la solution apportée à la question du French Shore, il n'en a pas été de même à St-Jean de Terre-Neuve, où des réjouissances publiques ont eu lieu exultant avec raison M. Delcassé comme le plus grand homme et se prévalant d'avoir reconquis le French Shore sans avoir eu à faire la moindre concession et retirat des mesures de coercition et prohibition édictées contre les français. L'expansion de cette joie, en contradiction avec notre consternation, est plus probante que les plus beaux discours du monde pour démontrer qu'une fois de plus nous avons été déçus, qu'une fois de plus notre diplomatie a subi un échec dont l'enjeu a été l'avenir de cette colonie.



## SCRUTIN DE BALLOTAGE

Dimanche dernier a eu lieu le deuxième tour de scrutin des élections municipales pour sept candidats restés en ballotage à St-Pierre et douze à l'île aux Chiens.

Pour le second tour de scrutin, la liste de M. Daygrand se trouvait dans un réel état d'infériorité vis-à-vis de celle de la Municipalité sortante, puisque les plus populaires de ses candidats avaient été élus au nombre de onze sur dix neuf. Les sept restant à élire constituaient par le fait la queue de la liste composée des candidats les moins connus.

Une bonne tactique a été celle d'empêcher M. Georges Lefèvre de former à lui seul une troisième liste. On le savait, les sympathies de ce candidat étaient acquises à la liste Daygrand. Malgré cela, M. Légasse, qui ne doute de rien, a fait agir, (comme dans le temps, à un certain dîner champêtre), tous les leviers que sa ruse a pu suggérer pour entraîner cette adhésion de devenir un fait accompli. Tout a été inutile, sa diplomatie, même féminine, a échouée devant la décision inébranlable d'un vieux garçon.

De dépit et de rage, M. Légasse bien à tort s'en est pris à l'indépendance de M. Georges Lefèvre, allant jusqu'à donner un démenti public à ses déclarations. Pouyait-on être plus maladroit de malmener un candidat que l'on savait être populaire, c'était le vrai moyen de s'aliéner, non seulement le candidat mais ses amis et ses électeurs. C'est ce que M. Légasse n'a pas manqué de faire tant il croit à sa toute puissance d'hypnotiser les gens. Nous avons été heureux et satisfaits de le voir dans plusieurs placards se jeter dans la mêlée électorale pour défendre sa personnalité et sa politique, liant à son sort celui de Jullien, le gouverneur qui s'était fait le serviteur zélé de toutes ses combinaisons.

Cette attitude de la dernière heure et cette intervention de M. Louis Légasse ont été le comble de la maladresse, et ne laissent place à aucune équivoque sur le genre d'indépendance de ses candidats débarqués et réembarqués au gré de ses combinaisons personnelles. Tout cela en pure perte, le patronage de M. Légasse était compromettant, l'élan était donné, la grande majorité des électeurs ne voulait plus subir son joug d'injure, d'intimidation et de bluff. Le verdict populaire a eu soin de le faire sentir en accentuant toute sa défaveur sur ceux des candidats qui étaient les plus étroitement liés à la mauvaise fortune de M. Légasse.

Pour ne parler que de ceux là, demandez à M. Marie Lefèvre, à M. Anatole Farvacque et surtout à M. Auguste Norgeot ce qu'ils pensent à ce sujet? faites-le quand leur arrivera... Propre scr. re-

venu à des reflexions moins amères sur leur échec.

Un qui a inauguré une propagande select mais peu fructueuse, c'est M. Amédée Brehier qui, en sa qualité d'imprimeur, a répandu à profusion sa carte personnelle avec cette dédicace uniforme et de circonstance : se rappelle à votre bon souvenir à l'occasion des élections. Chez beaucoup trop, le souvenir a été plus ou moins fugtif, et, quand au rappel électoral, il n'a point été plus entendu. La prochaine fois, M. Bréhier Amédée fera bien de se prémunir de bonbons électoraux préparés *ad usum* chez un de ses voisins et de les joindre à sa carte. Comme cela, il sera certain de produire un effet mirobolant, surtout si ses bonbons sont quelque peu laxatifs.

Comme une démocratie qui se respecte, le calme des électeurs a été par fait durant toute la journée des élections, seul M. Norgeot, flairant sans doute la débâcle a été un peu grincheux envers un jeune conseiller municipal, auquel il vantait avec bonhomie ses aptitudes d'homme public retors. Sa menace de bassiner de ses traditionnels radotages ceux dont il semblait encore pouvoir devenir le collègue, a été mal exaucé du dieu du suffrage universel sans doute fatigué de ses lumières obscures. Même son prestige de grand chantre au lutrin n'a pu atténuer les vilénies de son existence politique, son facies fenal a définitivement dégouté ses plus fidèles électeurs.

En somme bonne journée et surtout bonne besogne, tout le monde semblait heureux et content de ce double résultat satisfaisant qui nous promet un Conseil Municipal à la hauteur de sa tâche, malgré que M. Légasse doute de ses aptitudes primesautières et qu'il ne lui trouve pas la souplesse administrative de son devancier, dont il a su lui, si bien tirer parti mais qu'il a su si mal défendre d'un effondrement, véritable cataclysme du grand déménagement.

A la nouvelle Municipalité, nous adressons tous nos vœux, souhaitant qu'elle donne satisfaction aux espérances de l'opinion publique, qui s'attend à la voir deployer toute l'activité dont des hommes nouveaux sont capables d'être pénétrés pour s'opposer à une routine indifférente et coûteuse sans arrière pensée toute leur émulation à la chose publique qui doit être l'œuvre désintéressée de tous et de chacun en particulier.

## LES ILLUSIONS DE JULLIEN

Elles sont tenaces et rien ne saurait les faire évanouir, à part, peut-être, les huées qu'il récolta le soir de la retraite aux flambeaux.

Il était convaincu de son génie. Quand son pied a touché le sol de notre île, il

le Gouvernement m'exile, pensait-il, il a peur de moi; je reviendrais tout puissant, brillant de la gloire acquise sur le rocher de St-Pierre. Elle est plutôt terne la gloire acquise! Mais Jullien se fait encore des illusions. On le voit devant sa glace prenant une attitude à la Gambetta et lançant des discours retentissants. Jullien se croit d'autant plus grand que les malheurs se sont abattus sur son auguste personne.

On lui a dit dès son arrivée : vous êtes un génie. Il l'a cru, le malheureux, ou plutôt il croyait toujours; de se l'entendre dire par ses encenseurs, sa foi en lui-même s'accrût. Pauvre, pauvre Jullien!

Et les gaffes ont commencé : on appelle gaffes, des actes illégaux et reprehensibles, des entorses données aux lois dans l'intérêt de son patron M. Légasse. Celui-ci l'appelait « maître, grand homme, esprit supérieur ». Pourquoi Jullien n'a-t-il pas vu qu'il était seulement son humble serviteur?

« Maître, vous pouvez tout faire, disaient les Marius et autres, et le maître faisait ou plutôt défaisait, et les coups maladroits pleuvaient de tous côtés. Jullien restait un grand homme, pour lui, pour Marius et consorts,

« Maître, les fonctionnaires osent lever les yeux, critiquer vos actes souverains. »

Je les immolerai, s'écriait le grand homme. Il immolait ou essayait d'immoler; il écrivait lettre sur lettre au ministre, le câble ne marchait plus que pour lui: il parlait des atteintes portées à sa divine autorité, des luttes contre la République, des complots ourdis contre le gouvernement et contre sa personne: il habillait de phrases prudhommiques tous les mensonges, toutes les canailles entretenues autour de lui par son entourage. Le grand homme Jullien se faisait délateur et voilà quelques rayons de la gloire acquise. Et Jullien croit avoir sauvé le Capitole!

Pauvre, pauvre Jullien, que tes illusions sont tenaces.

« Des séditions, disaient les thuriféraires crient contre vos actes qu'ils taxent d'injustes; mais ils sont si peu nombreux ces pauvres diables! » Le maître ne demandait qu'à croire et il crû encore quand malgré toutes les manœuvres, une importante minorité s'affirma sur le nom de Delmont, contre lui et sa politique, contre celle de son maître, Légasse. Jullien eut peur un moment: il fit appel à quelques fidèles; il y eut des armes qui ne seraient pas parties toutes seules, suivant l'expression de Jullien qui est celle de tout le monde; personne certes ne songeait à enlever sa précieuse personne: c'est un homme de trop de poids?

Le succès de M. Légasse, succès très contesté et très contestable, fut le sien. Le soir de l'élection, « les pieds sur la glace et la tête dans la neige » il jeta au vent un grand discours qui devait étonner et résailli,



un bourdon de plus ou de moins, qu'impose?

Les gaffes recommencent, les persécutions continuent, la désorganisation s'achève, la rumeur populaire s'accroît, monte, monte toujours et ce gros pitre bascule et s'effondre.

Jullien crût toujours à son génie. Il y a trois semaines, il faisait acheter du champagne et des cigares pour fêter dignement les succès de la liste chère à son cœur; il se voyait sur le perron, haranguant la foule, la soulevant comme la tempête soulève les vagues; il apprétait ses poses, préparait son discours et par de là les mers, la France attentive suivait ses gestes. Ce n'est pas encore Jullien qui soulèvera la France, lui que Saint-Pierre a jeté dans un coin comme une loque.

Mais Jullien est de plus en plus persuadé de son génie; il plastronne, parle de ses grands amis de Paris qui ne manqueront pas dès son arrivée de l'élever au pinacle. Les huées qui lui servirent d'adieux, les malédicitions de tout un pays qu'il a pressuré, ruiné où il a voulu tout démolir et la justice et l'administration où il a semé le désordre et la haine, ces huées de la foule joyeuse de sa honte lui montrèrent qu'il n'a que la vulgaire eloquence du bateleur, que son cœur est sec, sa tête vide, que la besogne accomplie ici et ailleurs est celle d'un mauvais Français et d'un mauvais citoyen.

## Lettres Pastorales

Comme chrétiens, ayant le sentiment et même la connaissance de ce que doit être notre religion toute d'amour et de charité, nous sommes surpris que Monsieur l'abbé Frappart se soit scandalisé de propos de jeunes gens ayant tant soit peu vendangé dans les vignes du Seigneur, au point d'en faire état en chaire dans une homélie pleine d'émotion et de pathétique.

Nous nous étonnons, mais sans nous étonner outre mesure de cette mise en scène, et tout simplement parce qu'elle s'est produite un jour d'élection, qu'il fallait faire une impression salutaire sur cette foule que les bruits du dehors prédisposait à être attentive à tout incident, à toute sensation religieuse. Et voilà pourquoi on n'a pu résister à la tentation d'essayer d'être aussi palpital qu'incisif.

A la même heure, on a foudroyé la scélératesse de gens trop nombreux ayant osé suspecter l'authenticité des lettres pastorales lues en chaire, fort à propos, disons-le, pour tirer parti de leur impressionnabilité.

En somme, que nous importe qu'elles soient ou qu'elles ne soient pas apocryphes, nous nous bornons à relever cette maladresse insigne, que trois dimanches consécutifs, on a entretenu les fidèles de questions faisant l'objet de controverses électorales brûlantes.

A moins de pousser la crédulité jusqu'à

la naïveté, qu'importe à des chrétiens même très croyants, quand ils logent le diable en leur bourse commune, que le pape préconise des briques ou du ciment armé pour la construction de leur Église; ce n'est pas là un dogme de foi, ni même d'infalibilité ex cathedra qui puisse les arrêter, surtout s'ils n'ont pas les moyens financiers d'y obtenir: car en ce bas monde, sans miracle à l'impossible quel n'est tenu.

Pourquoi encore, en la même circonstance, chercher à faire vibrer la corde si sensible des émotions religieuses par l'annonce de la promesse papale de l'envoi d'un martyr authentique et de diverses reliques saintes?

En fait de martyrs M. l'abbé Frappart enseigne que c'est la souffrance stoïquement endurée qui les consacre à la vénération des fidèles; de ce côté, il a dû constater combien il en existait à St-Pierre et dont les larmes ont souvent trahi le courage sans cependant ternir leur auréole de martyrisme.

Pour en revenir aux invectives de fétards en goguette aux quelles le clergé aurait été en butte, comment se fait-il que M. l'abbé Frappart s'en soit ému si mal à propos et à un tel point de lyrisme, lui qui, dans ces mêmes colonnes, est venu se faire glorieux d'être l'ami et le défenseur de M. Louis Légasse, de l'absoudre, lui qui n'était pas pompette, d'avoir pendant quatre heures injurié, calomnié, menacé de la potence une famille qui, pendant trente sept ans, de père en fils, a fait partie du conseil de fabrique comme maire et trésorier.

Comment traduire cette exception ou cette inconséquence de logique, tant désintéressée quand il s'agit des autres?

Nous ne voulons pas supposer, que M. l'abbé Frappart ne soit un apôtre fervent de l'altruisme chrétien ou social; mais quand même, comment expliquer que cette famille, après avoir rendu de signalés services à l'église dont il lui sera tenu compte, ait été pour ainsi dire mise à l'index de l'interdit, au point que le clergé, qui a ses grandes et ses petites entrées partout, n'ose plus pénétrer au sein de cette famille soit en visites de politesse soit à l'occasion de maladie?

De tout cet ensemble de faits, faudrait-il conclure que le clergé marche aussi au doigt et à l'œil, qu'il a jeté les bases du cléricalisme, et que demain toutes ces menées maladroites auront acclimaté son antagoniste, l'anti-cléricalisme avec toutes ses conséquences, ce dont nous ne serons cependant pas les fauteurs.

## DECORATION

Toutes nos félicitations au docteur Dupuy-Fromy à l'occasion de sa nomination d'officier d'Académie.

A vrai dire, nous aurions pensé que la modestie bien connue du docteur se serait contentée du titre de chevalier qui est moins militaire et qui par ailleurs a moins de prétention littéraire.

On nous assure, d'autre part, que le docteur Dupuy-Fromy n'aurait pas voulu porter ombrage à son beau-frère qui est également palmé, de la sorte il est

certain qu'ils n'ont rien à s'envier réciprocement.

Le docteur Dupuy-Fromy, qui nous a toujours traité en adversaire, reconnaîtra sans peine avec nous que son Jullien ne fait aucun cas des services extraordinaires et qu'il est blufleur même à l'égard de ses meilleurs amis.

## ANTHROPOPHAGIE

Des goûts il ne faut pas discuter.

Si les uns aiment la tête de veau, les autres la mémoire de leur belle-mère défunte, Jullien le lapin en civet, il en est qui ont un faible pour la chair humaine.

Témoin l'individu qui, la semaine dernière, à dix heures du soir, rien dans le ventre depuis le matin et incapable de faire taire la faim qui l'étreignait, s'est précipité sur un jeune homme de 22 ou 23 ans et s'est mis en devoir de le dépecer à belles dents.

Fort heureusement pour la victime que sa personne était un peu grosse et surtout récalcitrante, sans quoi elle disparaissait en entier dans l'estomac du canaque St-Pierrais.

Qui a mangé de l'homme veut encore en manger. On le dit, du moins.

Ce qui semble le prouver c'est que l'on raconte que le canaque en question a déjà dévoré doigts, nez et oreilles appartenant à des colons St-Pierrais.

Faut-il lui en faire reproche?

Ugolin ne mangeait-il pas ses enfants pour leur conserver leur père?

En tout cas, belles dames qui vous aventurez le soir par nos rues où la lumiére brille par son absence, prenez garde! Pensez-vous au régal que s'offrirait notre anthropophage si la tentation le prenait de mordre dans certaines pommes si.... appétissantes?

Rien que d'y penser ceci donne des syncopes.

TRANQUILLE

AU CITOYEN DOUMERGUE,  
Ministre des Colonies,

Citoyen ministre,  
Quand, prochainement, Jullien comparaîtra devant vous, il vous dira qu'il est parti de St-Pierre avec l'estime, l'admiration et les regrets de ses administrés.

Jugez-en:

C'était le dimanche 8 mai, vers onze heures, alors que la rue de la mairie était pleine d'électeurs qui, apercevant le Gouverneur qui venait voter, ont vite formé deux haies entre lesquelles Jullien a été obligé de passer.

Un seul chapeau s'est levé, celui d'un candidat de la liste Légasse tandis que



Le pauvre Jullien yeux foudroyaient de regard, n'importe prisants le bonhomme qui, son bulletin déposé, a descendu la rue au pas de course le front baissé, tel un malfaiteur qui vient de s'entendre condamner.

Voilà l'estime et l'admiration des St-Pierrais pour Jullien qui, en fait de regrets, n'emportera que ceux de son digne compère Légasse.

Les deux font la paire:

Saluts fraternelles.

## RETRAITE AUX FLAMBEAUX

En signe de réjouissance publique, il y a eu retraite aux flambeaux à l'occasion de l'installation de la nouvelle Municipalité.

Cette manifestation d'enthousiasme populaire était en quelque sorte obligatoire dans la circonstance et chacun la réclamait à grands cris comme une détente nécessaire à l'explosion de la joie publique que tout le monde ressentait, comme un véritable soulagement.

L'enthousiasme a été tel que l'on se serait crû à la célébration du 1<sup>er</sup> 14 juillet en voyant cette foule immense se précipiter et se bousculer à la suite des musiciens, acclamant les nouveaux conseillers municipaux pendant l'arrêt que l'on faisait devant la demeure de chacun des nouveaux élus qui marchaient en tête de la retraite.

Puis cette foule reprenait sa course à travers la ville toujours délirante acclamant sur son passage M. Sazie, M. Mazier, M. Delmont et M. le Commissaire André, auquel une sérénade fut offerte comme devant être l'heureux gouverneur du lendemain.

En revanche, le pauvre Jullien recevait le contre coup de cette manifestation en entendant crier jusque sous ses fenêtres: A bas Jullien! A bas Marius! A bas Légasse!

Puis la foule laissant sa colère, reprenait sa gaieté bien française et se remettait en route en chantant en l'honneur du départ de Jullien :

Tu nousquittes et tu t'en vas.

Adieu donc pauvre mardi-gras.

Cette irrévérence envers un si grand personnage, semblait raviver sa joie, et les cris et les acclamations recommençaient dans un grondement formidable de colère de ne pouvoir huer à son aise Celui qui avait été l'objet de son mépris continu et de son méprisable dédain.

## La fuite de Jullien

Jullien est parti de St-Pierre dimanche dernier 15 Mai par le Pro Patria et son embarquement n'a pas été un départ ordinaire, mais une fuite lamentable et grotesque.

Jullien qui savait très bien que son départ pouvait être l'objet de manifestations hostiles avait pris toutes les précautions pour que tous ignorent l'heure et le lieu de son embarquement.

Dès samedi matin ses malles étaient portées en douane et le samedi l'après midi le Pro Patria au lieu de rester, suivant l'usage, à la cale du commerce allait mouiller sur rade, pendant ce temps l'entourage du Gouverneur repandait en ville le bruit de son départ pour le lendemain matin 11 heures.

Ces précautions bien inutiles ne donnaient le change à personne et chacun sut bientôt ce qui avait été machiné.

Le Gouverneur et sa famille devaient sortir incognito vers minuit de l'hôtel du Gouvernement et venir passer le reste de la nuit au château tremblant de M. Louis Légasse. De là, le Gouverneur et sa suite devaient partir sur le remorqueur *Emilie C* pour rejoindre le Pro Patria à sept heures du matin. La combinaison était bonne mais Jullien et Légasse n'avaient pas prévu l'imposante manifestation populaire qui ce soir là devait avoir lieu en l'honneur de l'élection de la nouvelle Municipalité; aussi un peu avant minuit au moment même où Jullien sortait en tapinois de son hôtel, la foule énorme qui venait d'acclamer Daygrand et les Conseillers Municipaux descendit vers le quai et conspuia Jullien et Certonciny aux cris de à bas Jullien! A bas Marius! A l'hôtel gouvernemental plongé dans la plus noire obscurité, nul signe de vie, cependant à ce moment précis on entendit sur la pelouse des pas succédés, puis quelques chuchotements à voix basse, une porte s'ouvrit, un bec électrique s'alluma et l'on aperçut Jullien et les siens qui rentraient dans la serre, de nouveau un silence de mort plane sur la demeure gubernatoriale. La partie fut remise à un moment plus propice.

La nuit entière se passa à veiller le moment favorable pour fuir, mais toutes les tentatives restèrent infructueuses. Voici alors ce qui fut décidé. *L'Emilie C* viendrait prendre Jullien à la cale du Gouvernement vers sept heures du matin sur un signal convenu.

Profitant d'un moment où les passants étaient rares sur le quai et grâce à une brume intense et froide *L'Emilie C*, quitta la cale Légasse se dirigeant vers la rade, puis virant de bord à la hauteur de la pointe au fanal elle vint droit à la cale du Gouvernement, Jullien et sa suite se précipitèrent au dehors et en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, sauterent sur le remorqueur qui partit à toute vapeur vers le *Pro Patria*.

Les quelques rares curieux qui se trouvaient sur le quai sifflèrent vigoureusement Jullien, mais certes l'affront le plus sanglant pour un homme est celui que Jullien s'est infligé à lui-même en se cachant pour partir.

A peine à bord du *Pro Patria* ce vapeur filait à toute vitesse par la baie cacher sa honte.

## CONDUCTEUR DES TRAVAUX

On sait que M. Touze, qui s'intitulait conducteur des travaux, est parti pour France en congé de convalescence après un séjour de moins d'un an.

Nous ouvrirons l'hospitalité des colonnes du « Réveil » à qui pourra nous faire con-

naître quels sont les motifs vrais de la fuite de M. Touze?

En attendant le résultat de notre enquête, on nous assure déjà que M. Jullien a tenu à se faire accompagner de M. Touze pour qu'il puisse témoigner en haut lieu des gaffes magistrales de son illustre chef.

Malgré le peu de temps que M. Touze a passé dans la colonie, il s'est fait apprécier comme un esprit supérieur en plusieurs circonstances.

On se rappelle entre autres, cette question insidieuse qu'il posait à un témoin de la manifestation des frères en sa qualité de 1<sup>er</sup> assesseur au Conseil d'appel.

Fort heureusement, le témoin put surmonter sa timidité naturelle et lui répondre, pour se tirer d'embarras, que cette question circonférencielle dépassait ses aptitudes mathématiques.

La salle éclata de rire et le président s'empressa de renchérir avec un sérieux contenu : Mais M. Touze ne vous pose pas une question si idiote que cela ?

C'était le cas de faire état du principe grammatical, qu'une seule négation vaut parfois une affirmation.

## FEUILLE OFFICIELLE

Il serait curieux de savoir de M. le chef du service de l'intérieur, faisant fonctions de directeur de l'imprimerie coloniale, pourquoi notre journal officiel n'a pas publié les résultats du deuxième tour de scrutin du 8 mai ?

Il nous semble que cette formalité de publication doit rentrer dans les nombreuses attributions de la délégation générale et spéciale que le sieur Jullien avait donnée à son premier chef de service.

Alors pourquoi l'organe officiel du gouvernement est-il muet sur un acte aussi officiel ? Ça sent mauvais tout cela.

## RÉCLAMATION

Ayant entendu plusieurs personnes dire que le bruit qui a couru au sujet de ce que M. l'abbé Frapart avait dit chez un malade était inventé par moi, je viens protester: Ce malade me l'avait dit chez moi devant des témoins que j'ai nommés à M. l'abbé Frapart et à M. Richard quand ils sont venus me trouver. Je peux donc aujourd'hui comme hier prouver que si tout ce qui a été dit est faux ce n'est pas moi qui l'ai inventé.

YVES LETIEC

## A VENDRE OU A LOUER

Une propriété sise à l'Ile aux Chiens et consistant en magasins, cale, graves et jardin (ancienne propriété Folquet).

Pour renseignements, s'adresser à M. Depincé à l'Ile aux Chiens.

Le Directeur Gérant, J. B. Girardin

St-Pierre Miquelon. — Imp. Coopérative